

SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

07 novembre 2005

Nouvel Obs

La Cour suprême se saisit du cas d'un détenu étranger de Guantanamo

WASHINGTON (AP) -- La Cour suprême a accepté lundi de se pencher sur le fait de savoir si les tribunaux militaires mis sur pied par l'administration Bush peuvent juger les détenus étrangers de la prison de Guantanamo poursuivis pour terrorisme.

Il s'agit d'un test important pour le gouvernement, et d'un premier dossier épineux pour le nouveau président de la Cour suprême John Roberts.

Cette annonce est intervenue peu après les déclarations du président George W. Bush, qui avait affirmé, au Panama, répondant aux questions sur les prisons secrètes présumées de la CIA, que "nous ne torturons pas". "Cela ouvre la boîte de Pandore", estime Michael Greenberger, ex-membre du ministère de la Justice sous Bill Clinton et professeur de droit à l'Université du Maryland. Et ce alors que l'administration actuelle est vivement critiquée par la communauté internationale pour sa politique de détention de ces combattants étrangers, surtout à Guantanamo.

Les juges devront décider si Salim Ahmed Hamdan, le chauffeur yéménite du chef d'Al-Qaïda Oussama ben Laden, peut être jugé pour crimes de guerre par des responsables militaires sur la base américaine de Guantanamo, Cuba.

Cet été, en appel, un panel de trois juges du District de Columbia, dont, ironie de l'histoire, le juge Roberts, déjà pressenti pour la Cour suprême, faisait alors partie, avait débouté Hamdan, estimant que les Conventions de Genève de 1949 ne s'appliquaient pas pour les membres d'Al-Qaïda.

L'intervention de la Cour suprême dans cette affaire est une surprise. En 2004, se saisissant d'une première série d'affaires liées à la guerre contre le terrorisme menée par l'administration Bush, la juge Sandra Day O'Connor, aujourd'hui sur le départ, écrivait qu'un "état de guerre n'équivaut pas à un chèque en blanc pour le président quand il s'agit des droits des citoyens du pays".

C'est désormais la situation des ressortissants étrangers inculpés par une justice militaire d'exception que la Cour suprême va examiner. Le procès de Hamdan et de trois autres suspects de moindre importance avait été interrompu à l'automne dernier par un juge de Washington qui mettait en cause la procédure.

Ils font partie des quelque 500 étrangers ayant été détenus à Guantanamo, devenu le point de focalisation de toutes les critiques.

L'avocat de Hamdan, Neal Katyal, avait estimé que les "termes et conditions" de ces panels militaires ad hoc changeaient en permanence, les faisant "ressembler à des concessionnaires automobiles plutôt qu'à un tribunal légal dispensant la justice américaine et protégeant la dignité humaine".

Hamdan, capturé en Afghanistan en novembre 2001, a été inculpé de conspiration en vue de commettre des crimes de guerre et des actes de terrorisme. Il nie avoir été membre d'Al-Qaïda.

Des militaires à la retraite, des députés étrangers, des historiens notamment avaient exhorté la Cour suprême à se pencher sur le cas Hamdan, qui comme nombre d'autres prisonniers de Guantanamo a commencé une grève de la faim cet été. AP

<http://permanent.nouvelobs.com/etranger/20051107.FAP4521.html?1716>

08 novembre 2005

Le Monde

Cinq nouveaux détenus de Guantanamo inculpés pour terrorisme

Cinq nouveaux prisonniers de la base de Guantanamo (Cuba) ont été inculpés pour terrorisme, a annoncé lundi le Pentagone, précisant qu'ils devraient être jugés par un tribunal militaire d'exception.

Jusqu'à présent, quatre détenus de Guantanamo sur les quelque 500 que compte la prison avaient été inculpés.

Les inculpations pour complot lié au terrorisme ont été notifiées à Bhassan Abdoullah al Sharbi et Jabrain Said ben al Qahtani, originaires d'Arabie Saoudite, à l'Algérien Sufyian Barhoumi, à l'Ethiopien Binyman Ahmed Mohamed et au Canadien Omar Ahmed Khadr, a précisé le Pentagone.

Dans la matinée, la Cour suprême américaine avait annoncé qu'elle allait examiner début 2006 la légalité des tribunaux militaires d'exception créés par l'administration de George W. Bush pour juger des détenus de la "guerre contre le terrorisme".

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-707768,0.html>

Yahoo

Cinq détenus de Guantanamo inculpés de crimes de guerre

AFP



WASHINGTON (Reuters) - Cinq étrangers soupçonnés de [terrorisme](#), en détention dans la prison militaire de la base américaine de Guantanamo, ont été inculpés de crimes de guerre et seront jugés par des tribunaux militaires, fait savoir le Pentagone. Cela porte à neuf le nombre total de personnes inculpées à ce jour à Guantanamo.

Deux des cinq "ennemis combattants" qui viennent d'être inculpés sont saoudiens. Un Algérien, un Ethiopien et un Canadien ont aussi été inculpés, précise le Pentagone.

[agrandir la photo](#)

Au total, près de 500 personnes restent détenues à la prison de Guantanamo, sur l'île de Cuba. Cette prison a ouvert ses portes en janvier 2002, peu après l'intervention militaire américaine pour faire tomber le régime des taliban. La majeure partie de ceux qui y sont incarcérés, parfois depuis plus de trois ans, ont été capturés en [Afghanistan](#) et n'ont toujours pas été inculpés à ce jour.

Les cinq inculpations ont été annoncées quelques heures seulement après que la Cour suprême des [Etats-Unis](#) eut fait savoir qu'elle allait décider si George Bush a ou non le pouvoir de mettre sur pied des tribunaux militaires appelés à juger des prisonniers de Guantanamo pour crimes de guerre. La décision aura des retombées non négligeables sur la politique de l'administration Bush en matière de lutte contre le [terrorisme](#).

Les cinq suspects auront à répondre d'accusations allant de meurtre à agression contre des civils, indique le Pentagone. Le Canadien, encore adolescent, est accusé d'avoir tué un soldat américain en [Afghanistan](#).

Aucune date n'a été fixée pour les procès de ces cinq détenus devant des commissions militaires américaines, lesquelles ne donnent pas aux accusés les mêmes droits que les tribunaux civils, relèvent les adversaires de ces juridictions.

<http://fr.news.yahoo.com/08112005/290/cinq-detenus-de-guantanamo-inculpes-de-crimes-de-guerre.html>

Matinternet

Omar Khadr, détenu à la prison de Guantanamo, est accusé de meurtre

Cinq présumés membres du réseau Al-Qaida détenus à la prison de Guantanamo, dont Omar Khadr, de Toronto, ont été formellement accusés, lundi.

Khadr a été accusé de meurtre, de tentative de meurtre, d'avoir aidé l'ennemi et de complot. Selon l'acte d'accusation, il aurait lancé la grenade qui a tué un infirmier de l'armée américaine, en Afghanistan. Il posait également des bombes qui visaient les convois américains.

Khadr, qui avait joint les rangs des talibans en Afghanistan, n'avait que 15 ans quand il a été capturé.

Son père, Ahmed Khadr, est mort en 2003 lors d'affrontements avec les forces armées du Pakistan.

Selon l'avocat du fils Khadr, Muneer Ahmad, son client aurait été torturé par la police militaire américaine.

Les charges retenues contre les quatre autres accusés _ deux Saoudiens, un Algérien et un Ethiopien _ concernent la fabrication et la pose de bombes le long des routes, et dans un cas, la fabrication d'une bombe "radioactive".

<http://www.matin.qc.ca/monde.php?article=20051107233851>

XINHUANET

Washington inculpe cinq autres détenus de Guantanamo

WASHINGTON, 8 novembre (XINHUANET) -- Cinq nouveaux détenus de la prison américaine dans la baie de Guantanamo à Cuba ont été inculpés lundi pour complot lié au terrorisme, portant à 9 le nombre de détenus inculpés dans la base, a annoncé lundi le Pentagone.

Les inculpations portent sur Bhassan Abdoullah al Sharbi et Jabrain Said ben al Qahtani, originaires d'Arabie Saoudite, l'Algérien Sufyian Barhouni, l'Ethiopien Binyman Ahmed Mohamed et le Canadien Omar Ahmed Khadr.

Au total 15 détenus à Guantanamo ont été désignés pour être jugés devant une "commission militaire", un tribunal d'exception mis en place à cet égard, mais seulement quatre d'entre eux ont été inculpés.

Par ailleurs, la Cour suprême américaine a annoncé lundi qu'elle examinerait la légalité de ces tribunaux militaires d'exception de l'administration Bush.

La Cour devrait également annoncer début 2006 si le Yéménite Salim Ahmed Hamdan, l'ancien chauffeur du chef d'al-Qaïda, Oussama ben Laden, pourra être jugé pour crimes de guerre.

Hamdan a été le premier détenu à Guantanamo à être jugé par les tribunaux militaires d'exception.

Environ 500 personnes sont détenues à Guantanamo, dont la plupart ont été capturées lors de l'offensive américaine en Afghanistan. Fin

http://www.french.xinhuanet.com/french/2005-11/08/content_180694.htm

La Cour suprême se saisit de la question de Guantanamo

La Cour suprême des Etats-Unis va se prononcer sur la légalité des tribunaux militaires d'exception créés par l'administration Bush pour juger des détenus de la "*guerre contre le terrorisme*", gardés sur la base de Guantanamo Bay (Cuba), pour certains depuis près de quatre ans.

La Cour, qui, en faisant part de sa décision, lundi 7 novembre, n'a fait aucun commentaire pour justifier sa décision, va examiner en particulier, sans doute en mars, le cas de Salim Ahmed Hamdan, un Yéménite détenu depuis début 2002. Ancien chauffeur d'Oussama Ben Laden, Hamdan a été le premier prisonnier désigné par les autorités militaires pour être jugé devant une "commission militaire", tribunal d'exception créé pour les détenus de Guantanamo.

Depuis plusieurs mois, un véritable débat juridique s'est engagé aux Etats-Unis sur la question de Guantanamo. Le 15 juillet, la Cour d'appel fédérale de Washington avait, en quelque sorte, offert une victoire à l'administration Bush en se prononçant en faveur des "commissions militaires", critiquées par de nombreux juristes.

La Cour d'appel avait estimé que la convention de Genève sur les droits des prisonniers de guerre ne s'appliquait pas au cas du chauffeur de Ben Laden. Le gouvernement américain considère les membres présumés d'Al-Qaida comme des "*combattants ennemis*" et non des prisonniers de guerre. C'est ce point que devra éclaircir la Cour suprême, début 2006.

Un panel de trois juges de la Cour d'appel fédérale, dont John Roberts devenu depuis président de la Cour suprême s'était appuyé sur une résolution du Congrès, promulguée après les attentats du 11 septembre 2001, accordant des pouvoirs accrus à l'administration en matière de terrorisme. En raison de sa participation à l'arrêt de la Cour d'appel, M. Roberts va devoir se récuser de l'affaire Hamdan, qui devrait donc être tranchée par seulement huit des neuf juges de la Cour suprême.

Eugene Fidell, de l'Institut national de la justice militaire, très critique de l'administration Bush, s'est félicité de la position de la Cour suprême. "*Quelle que soit son issue, il est important d'envoyer un message à travers le monde montrant que cette affaire porte sur des questions importantes, qui méritent l'attention des échelons les plus hauts de notre système, y compris de la justice*", a-t-il déclaré à l'AFP. Selon lui, la saisine de la Cour suprême devrait entraîner une suspension des procédures à l'encontre des détenus de Guantanamo inculpés. Actuellement, seul le procès du "taliban australien", David Hicks, est fixé au 18 novembre. Le Pentagone a fait savoir, lundi, qu'il étudiait la décision de la Cour suprême sans évoquer un report du procès Hicks.

Le Pentagone a également annoncé, lundi, l'inculpation pour "terrorisme" de cinq nouveaux prisonniers de Guantanamo deux Saoudiens, un Algérien, un Ethiopien et un Canadien, ce qui porte à neuf le nombre de détenus inculpés qui devraient être jugés par un tribunal militaire d'exception.

DÉBAT SUR LA TORTURE

En parallèle, un autre débat prend de plus en plus d'ampleur aux Etats-Unis. Il porte sur les "*interrogatoires agressifs*" de prisonniers, c'est-à-dire l'emploi de la torture dont la presse américaine a récemment révélé l'utilisation dans des "prisons secrètes" en Europe de l'Est, où sont détenus des terroristes présumés. La Maison Blanche est accusée de faire pression pour que la CIA puisse continuer de pratiquer ces techniques d'interrogatoire "musclées".

Lors d'une conférence de presse, lundi, à Panama, où il se trouvait en visite, le président Bush s'est défendu, démentant formellement l'usage de la torture, au moment même où cinq soldats américains en Irak venaient d'être arrêtés et accusés d'avoir frappé des prisonniers : *"Notre pays est en guerre et notre gouvernement a l'obligation de protéger le peuple américain. Tout ce que nous faisons est dans ce but, toutes nos activités se déroulent dans les limites de la loi. Nous ne torturons pas"*, a-t-il assuré.

Des sénateurs, démocrates comme républicains, se sont emparés du sujet pour réclamer une clarification sur les pratiques dans les prisons et les méthodes d'interrogatoire et demander l'adoption définitive d'un texte interdisant explicitement l'usage de la torture. Le sénateur républicain John McCain, ancien prisonnier de guerre au Vietnam, qui veut briguer la présidence en 2008, a fait adopter par le Sénat un amendement qui interdit les *"traitements cruels, inhumains et dégradants"*.

(AFP, AP.)

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-707768,0.html>

09 novembre 2005

Le Monde

Traitement des prisonniers: le Sénat contre une enquête indépendante

Le Sénat américain a voté mardi contre la mise sur pied d'une commission indépendante sur le traitement des prisonniers de la "guerre contre le terrorisme", jugée "inutile" par la majorité républicaine.

Le démocrate Carl Levin avait proposé, dans le cadre du budget de la Défense, d'instituer une commission d'enquête sur les prisonniers détenus en Irak, en Afghanistan, à Guantanamo (Cuba) ou encore dans des prisons "secrètes", sur le modèle de celle mise en place après les attentats du 11 septembre 2001, dont le rapport fut un best-seller de l'été 2004.

Son amendement a été rejeté par 55 voix contre 43.

La Maison Blanche avait exprimé son opposition à tout amendement visant "à établir une commission nationale sur la gestion des détenus, ou pour intervenir sur la détention, le traitement ou le procès de terroristes capturés dans le cadre de la guerre contre le terrorisme". Elle a menacé, si des amendements en ce sens étaient adoptés, d'opposer son veto au budget de la défense.

Le président républicain de la commission de la Défense, John Warner, a pour sa part jugé "inutile" une commission d'enquête indépendante, après la douzaine d'enquêtes menées par le Pentagone et les auditions organisées au Congrès.

Au contraire le démocrate Edward Kennedy a estimé que "les abus ne doivent pas être poussés sous le tapis et oubliés, les Américains méritent de savoir ce que fait leur gouvernement".

Ce vote est intervenu alors que la semaine dernière le Washington Post a révélé l'existence de prisons secrètes dans lesquelles la centrale du renseignement (CIA) détiendrait de hauts responsables du réseau terroriste Al-Qaïda.

"Pas une semaine ne s'écoule que nous ne lisions un article sur le rôle du renseignement, particulièrement de la CIA, dans les interrogatoires de détenus", a souligné M. Levin. "Et pourtant, (...) aucune des enquêtes menées jusqu'à présent n'a exploré ce sujet", a-t-il ajouté.

L'article du Washington Post a poussé l'état-major républicain du Congrès à envisager mardi de demander aux commissions du renseignement d'enquêter sur la "fuite" médiatique, émanant apparemment de la CIA, à la base des révélations sur les prisons secrètes.

Le chef de l'opposition au Sénat Harry Reid a indiqué qu'il considèrerait une telle demande comme une tentative pour "changer la direction" du débat provoqué par la révélation des prisons secrètes.

L'échec de l'amendement de M. Levin n'écarte pas totalement la menace de veto au budget de la Défense, la Maison Blanche ayant également manifesté son opposition à un amendement du républicain John McCain interdisant explicitement aux militaires comme aux civils, y compris les agents de la CIA, d'infliger des "traitements cruels, inhumains et dégradants" aux prisonniers.

A la suite de l'adoption de l'amendement McCain, le Pentagone a publié mardi une nouvelle directive interdisant la torture physique ou mentale et appelant au traitement "humain" des détenus. Cette directive s'applique aux militaires et aux contractants civils appelés à interroger des prisonniers sous contrôle de l'armée.

De son côté M. McCain et plusieurs élus du Sénat avaient fait état de pressions de la Maison Blanche, et particulièrement du vice-président Richard Cheney, pour supprimer son amendement, ou à défaut en exempter les agents de la CIA.

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-26027890@7-60,0.html>

Mes Nouvelles.com

Le Pentagone affirme que la peine de mort ne sera pas réclamée contre Khadr

WASHINGTON (PC) - Le département américain de la Défense a surpris le gouvernement canadien et les avocats d'Omar Khadr mercredi en déclarant que la peine de mort ne serait pas réclamée contre le présumé terroriste.

"La cause contre Omar Khadr n'en est pas une sujette à la peine capitale", a déclaré le porte-parole du Pentagone, le major Michael Shavers, en ajoutant que la position des Etats-Unis à ce sujet était connue.

"C'est une nouvelle en ce qui me concerne, a déclaré Dan McTeague, secrétaire parlementaire en charge des Canadiens à l'étranger. On aimerait mieux qu'on nous présente cette position par écrit."

Le 10 février dernier, le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew avait écrit à la secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice pour demander que les Etats-Unis n'exigent pas la peine de mort contre Khadr, a expliqué M. McTeague.

Né à Toronto, Omar Khadr, 19 ans, est interné depuis trois ans à la base américaine de Guantanamo Bay à Cuba. Il a formellement été accusé lundi de meurtre et il devra en outre répondre à des accusations

relativement à une attaque à la grenade contre les forces américaines en Afghanistan, en juillet 2002. Un soldat américain avait été tué au cours de cet affrontement.

En juillet dernier, le général de brigade Thomas Hemingway, conseiller légal pour l'armée américaine, avait affirmé devant des journalistes qu'aucun recours en vue d'une peine capitale n'était prévu dans le cas de Khadr.

"Je n'ai rien vu qui puisse me convaincre de recommander la peine capitale, ajoutait M. Hemingway. Mais ça ne veut pas dire qu'une telle recommandation ne sera jamais faite. Mais pour le moment, je n'en vois pas la raison."

Mercredi, un représentant du Pentagone a déclaré, sous le couvert de l'anonymat, que les médias étaient responsables de cette confusion.

"Quelqu'un a mis la charrue devant les boeufs et a conclu que la peine de mort serait exigée, vu la gravité des crimes reprochés. Les journalistes tournent parfois en rond et je pense que personne n'a pensé à vérifier les faits."

Il faut dire que Khadr n'avait que 15 ans lorsqu'il a tiré une grenade contre les soldats américains. Un médecin américain avait été tué au cours de cette attaque.

Khadr est accusé de meurtre, de tentative de meurtre, de complot et d'aide à l'ennemi. Selon le Pentagone, Khadr a été formé par le mouvement terroriste al-Qaïda dans l'utilisation des lanceurs de grenades, des armes et des mines.

<http://mesnouvelles.branchez-vous.com/Monde/051109/M110998U.html>

11 novembre 2005

Le Monde

Le Sénat décide d'interdire les recours en justice de terroristes présumés

Le Sénat américain a décidé jeudi par 49 voix contre 42 d'interdire aux terroristes présumés détenus par les Etats-Unis, notamment sur la base de Guantanamo (Cuba), de défendre leurs droits devant la justice civile.

"Si nous ne maîtrisons pas les abus commis contre les prisonniers, nous allons perdre la guerre" contre le terrorisme, avait fait valoir en séance le républicain Lindsey Graham, "mais si nous ne maîtrisons pas les abus juridiques commis par les prisonniers, nous allons nuire à notre capacité à nous protéger".

"Ne donnons pas aux terroristes, aux combattants ennemis, aux gens qui font sauter les mariages et lancent des avions contre les tours (du World Trade Center) la capacité de poursuivre en justice nos propres troupes pour tout et n'importe quoi", a ajouté M. Graham, dont l'amendement ne s'appliquera qu'à des étrangers.

Le président républicain de la commission des Affaires judiciaires, Arlen Specter, s'est opposé à l'amendement, n'y trouvant pas la réponse satisfaisante à l'imbroglio juridique entourant le statut des terroristes présumés détenus par les Etats-Unis. Une poignée d'autres républicains centristes l'ont imité.

"Je ne suis pas prêt à soutenir un texte qui appelle à la suppression de l'habeas corpus", a expliqué M. Specter, en référence au droit reconnu à tout prévenu d'être présenté devant un juge.

Si cet amendement est adopté, "les détenus de Guantanamo n'auront aucun recours en justice pour se protéger de la torture, d'abus ou de violations de leurs droits", avait fait valoir pour sa part Christopher Anders, un responsable de l'association américaine de défense des libertés civiles ACLU.

Le républicain John McCain, fervent partisan d'interdire explicitement la torture contre les prisonniers, fussent-ils terroristes présumés, a soutenu l'amendement de M. Graham, sans avoir pris part aux débats.

Cette disposition a été incluse dans le budget de la défense, qui devra être harmonisé avec la version déjà adoptée par la Chambre des représentants.

Le démocrate Carl Levin, numéro deux de la commission de la défense, a souligné que l'amendement de M. Graham allait à l'encontre d'une décision de la Cour suprême datant de l'été 2004.

Les sages de la Cour avaient alors affirmé le droit des détenus de Guantanamo à un avocat et à une audience devant un tribunal civil, où le gouvernement américain sera appelé à justifier leur incarcération.

"Cette décision de la Cour suprême sera annulée", a estimé M. Levin.

Le recours devant la Cour de Salim Ahmed Hamdan, ancien chauffeur d'Oussama ben Laden, devrait également échouer aux termes de cet amendement.

La Cour suprême avait pourtant annoncé lundi qu'elle se saisissait de cette affaire, ce qui doit la conduire à se prononcer sur la validité des tribunaux militaires d'exception mis en place par l'administration Bush pour juger les terroristes présumés.

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-26043777@7-60,0.html>